



15ème législature

Question N° : 7726	De M. Jacques Cattin (Les Républicains - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Régime indemnitare de certains professeurs des écoles	Analyse > Régime indemnitaire de certains professeurs des écoles.
Question publiée au JO le : 24/04/2018 Question retirée le : 25/09/2018 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Jacques Cattin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le régime indemnitaire des professeurs des écoles de l'enseignement secondaire spécialisé. Ce régime indemnitaire a été modifié, ce qui entraîne une baisse des revenus annuels pour ces professeurs de l'ordre de 359 euros. Ils ont en effet perdu l'indemnité spéciale qu'ils touchaient jusqu'alors. Cette indemnité était pourtant une reconnaissance de leur spécificité et un élément d'attractivité pour des postes souvent difficiles à pourvoir. Il s'agit, en effet, de professeurs exerçant auprès d'élèves en sévère échec scolaire ou en situation de handicap. Le nouveau régime indemnitaire octroie à ces professeurs l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) mais leur fait perdre, donc, sur l'année, la somme de 359 euros. Aussi il lui demande de bien vouloir lui dire ce qu'il compte entreprendre afin de sauvegarder le pouvoir d'achat de cette catégorie d'enseignants.